

DECISION DE LA PRESIDENTE PAR DELEGATION

Demande de subvention CAF "projet de découverte" 2026

Décision D-2026-216

La Présidente de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation au Président ;
- Vu la délibération DEL-CC-2026-101 du Conseil Communautaire en date du 14/04/2026 pour laquelle le Conseil a donné délégation à la Présidente pour prendre toute décision concernant les demandes de subventions ;
- Vu la délégation de signature de la Présidente à Mme Madame Sylvie BAZANTAY vice-Présidente en charge de la Petite Enfance ;
- **Considérant** les crédits inscrits au budget 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention auprès de la CAF des Deux-Sèvres pour un montant de **5 539 €** pour la mise en place de projets par une offre pédagogique de qualité dans les crèches et Relais Petite Enfance pour l'année 2026.

Plan de financement :

Dépenses INVESTISSEMENT	Toutes dépenses	Recettes INVESTISSEMENT	Recettes
	HT		HT
Equipement	8 521 €	Financement	8 521 €
Services extérieurs	6 391 €	Subvention CAF	5 539 €
		PS Caf	1 278 €
Charge de personnel	2 130 €	Autofinancement Agglo2B	1 704 €
TOTAL HT	8 521 €		8 521 €

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de Conseil Communautaire.

Fait à Bressuire, le 15/07/2026

La Présidente,
Madame Sylvie BAZANTAY

Transmis en préfecture le 2 1 JUIL. 2026

Notifié ou publié le 2 1 JUIL. 2026

La Présidente,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

